



**Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aiguë
est un dispositif de prévention du suicide pour les chefs d'entreprise**

Aux origines d'APESA

Jean-Luc Douillard, psychologue clinicien spécialisé depuis 30 ans sur la prévention du suicide et le développement de dispositifs innovants en santé mentale, et le greffier associé du tribunal de commerce de Saintes, ont fondé APESA avec l'objectif de mieux repérer et prendre en charge psychologiquement le plus tôt possible des entrepreneurs en souffrance aiguë.

Le dispositif APESA est né à partir d'un tribunal de commerce et des acteurs des procédures de traitement des difficultés des entreprises.

Aujourd'hui, **104 tribunaux de commerce** ont développé le dispositif APESA et plus de **15 000 chefs d'entreprise** ont été pris en charge par l'un des **1850 psychologues** du réseau et après avoir été repérés par l'une des **6500 sentinelles formées** sur tout le territoire y compris en Nouvelle-Calédonie et à la Réunion.

Aux origines d'APESA

En septembre 2013, Jean-Luc Douillard, psychologue clinicien, et Marc Binnie, greffier au tribunal de commerce de Saintes, ont fondé APESA (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aiguë).

Ce projet est né d'une prise de conscience : Les difficultés financières des entreprises et les problèmes personnels de certains dirigeants entraînent fréquemment une détresse psychologique importante sans que celle-ci ne soit repérée, parlée et prise en compte par les acteurs du monde économique et par les dispositifs de santé.

L'idée de créer APESA a pris forme lors d'une conférence que faisait Jean-Luc Douillard au tribunal judiciaire de Saintes sur la prévention du suicide.

Jean-Luc Douillard en lien avec le greffe du tribunal de commerce a assisté a des audiences pour se rendre compte de ce que traversaient les dirigeants confrontés à des audiences de procédures collectives lorsque leur entreprise était en difficulté.

De ces audiences et des entretiens qu'il a eu avec une trentaine de chefs d'entreprise est née l'idée d'inventer un dispositif expérimental pour repérer les chefs d'entreprise en souffrance afin de leurs proposer un soutien psychologique pour les accompagner dans les moments difficiles de leur vie d'entrepreneurs.

De là est né un dispositif qui consiste à former des acteurs du monde économique et du monde judiciaire à devenir des sentinelles de la prévention du risque suicidaire des entrepreneurs en souffrance et à leur donner accès à un dispositif d'alerte afin de passer le relais à des professionnels en santé mentale lorsque le dirigeant identifié est d'accord pour ses coordonnées soient transmises.

Les coordonnées sont alors transmises par voie numérique à une structure réunissant des psychologues qui reçoivent les alertes lancées par les sentinelles. Le psychologue de cette structure (VYV Ecoute et Solution) rappelle le dirigeant rapidement pour lui proposer un premier entretien téléphonique d'une heure afin d'évaluer sa situation.

A l'issue de cet entretien, et si le dirigeant est d'accord, le psychologue va rechercher dans le réseau des psychologues formés par APESA France celle ou celui qui est le plus proche du lieu de vie du dirigeant concerné.

Le dirigeant est ensuite appelé par ce second psychologue libéral et une première consultation lui est proposée au cabinet de ce psychologue dans les 5 jours qui suivent l'alerte lancée par une sentinelle.

Ensuite, ce dirigeant bénéficie chez ce psychologue de 5 consultations gratuites pour lui que le réseau APESA rémunère directement au psychologue.

Grâce à ce programme de formation initiale de 3 heures, les agents du tribunal ainsi que l'ensemble des acteurs des procédures collectives (juges consulaires, mandataires judiciaires, commissaires de justice, avocat, greffiers, procureurs, bénévoles d'associations dédiées pouvaient devenir des "sentinelles" et des "lanceurs d'alerte" capables d'identifier les signes de détresse psychologique, d'en parler au chef d'entreprise directement et de référer les personnes concernées à des psychologues spécialisés.

Le dispositif APESA combine la stabilité d'une plateforme nationale avec la proximité d'un réseau local pour offrir un soutien efficace et immédiat.

Aujourd'hui, APESA est donc en place dans 104 juridictions, et le réseau s'étend également aux chambres de commerce, aux experts-comptables, aux organisations professionnelles ou aux chefs d'entreprise dans les clubs d'entrepreneurs créant ainsi un filet de sécurité pour les entrepreneurs en détresse.

Comment fonctionne APESA ?

Un réseau d'entraide structuré et efficace

1. **Détection** : Un professionnel formé comme « sentinelle APESA » identifie un entrepreneur en détresse et lui pose deux questions essentielles : « Est-ce que je dois m'inquiéter pour vous ? Et si je dois m'inquiéter pour vous, à quel point je dois m'inquiéter pour vous ? » Si l'entrepreneur est en souffrance aiguë et que l'inquiétude est grande sur le risque de passage

à l'acte, la sentinelle doit convaincre le dirigeant d'accepter que ses coordonnées personnelles soient transmises au dispositif d'alerte de la plateforme nationale APESA.

2. **Alerte** : Si l'entrepreneur accepte, une fiche alerte est remplie et transmise à la structure qui s'appelle VYV Ecoute et Solutions. Cette plateforme est basée à Nantes et regroupe aujourd'hui 12 psychologues.

3. **Rappel et entretien psychologique d'évaluation**

Le chef d'entreprise est rappelé dans les 6 heures suivant la transmission de l'alerte numérique par le psychologue d'astreinte. Il bénéficie d'un entretien de 45 minutes

4. **Prise en charge** : Le psychologue coordinateur va ensuite avec l'accord du dirigeant saisir le psychologue du réseau parmi les 1850 affiliés à APESA France le plus proche du lieu d'habitation du dirigeant pour lui transmettre ses coordonnées afin qu'il organise le premier rendez-vous dans les 5 jours qui suivent.

L'entrepreneur va bénéficier jusqu'à cinq séances gratuites avec un psychologue spécialisé.

Un dispositif rapidement mis action, gratuit et confidentiel mais aussi pro actif et de proximité

- Financé par des partenaires publics et privés du monde économique très différents selon les départements et les association APESA concernées.
- Respect strict du secret professionnel et du RGPD puisque les fiches alerte sont codées et que seule la sentinelle et le psychologue ont l'identité du dirigeant concerné.

Les APESA Locales

Les **APESA locales** sont des associations déployées à l'échelle des juridictions (tribunaux de commerce ; tribunaux judiciaires et tribunaux des activités économiques) et des départements parfois avec la CCI, la CMA, le CIP et les organisations professionnelles locales.

Elles permettent de mettre en œuvre le dispositif au plus près des entrepreneurs tout au long de la vie d'une entreprise, de sa création ou sa reprise, jusqu'à sa transmission, sa vente ou sa liquidation.

Rôles et missions

- **Assurer la gestion de l'association** en lien avec APESA France
- **Former les sentinelles** au sein des juridictions locales.
- **Rechercher des financements** pour payer la coordination des alertes et les consultations des psychologues de leur réseau.
- **Créer et développer les outils de communication** pour faire connaître le dispositif
- **Travailler avec les partenaires locaux** (chambres de commerce, associations professionnelles, collectivités).

Chaque APESA locale est une structure indépendante mais fonctionne en étroite collaboration avec APESA France pour garantir l'homogénéité et l'efficacité du dispositif sur l'ensemble du territoire.

Un dispositif reposant sur la coopération de tous

APESA fonctionne grâce à la synergie entre ces différents acteurs. Chaque maillon de la chaîne joue un rôle clé pour garantir que les entrepreneurs en souffrance ne restent pas seuls face à leurs difficultés.

Les essentiels sur ce dispositif national de prévention du suicide des entrepreneurs :

- **Des associations locales** qui permettent que ce dispositif soit étendu à 104 tribunaux de commerce
- **Des conventions avec des partenaires** complémentaires aux APESA locales pour améliorer le repérage et la prise en charge psychologique de certains publics spécifiques (Experts-comptables, commissaires aux comptes, agents généraux d'assurance, avocats, directeur de magasins...)
- **6500 Sentinelles formées** sur l'ensemble du territoire national et des formations qui se font régulièrement dans chaque association APESA locale pour étendre de plus en plus ce réseau de sentinelles
- **Un dispositif d'alerte sous forme d'un outil numérique** rempli par la sentinelle avec l'accord du chef d'entreprise pour la transmission de ses données personnelles
- **Une veille sanitaire** ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 18 heures avec des astreintes de psychologues
- **Un réseau de psychologues consultants** (psychologues cliniciens, psychologues du travail) formés par APESA France à la conduite d'entretien en situation de risque suicidaire et aux procédures collectives
- **Des financements hétérogènes** sur tous les départements pour le paiement de la veille sanitaire et des consultations chez les psychologues
- **Des outils de communication** et des articles de presse et autres supports médiatiques pour faire connaître les dispositifs APESA.
- **Des liens avec d'autres associations dédiées** à l'accompagnement des chefs d'entreprise (60 000 Rebonds-ECTI-Recréer-Entraides et entrepreneurs-Second souffle-Les Rebondisseurs français-Les casques bleus-Amarok-Le réseau Entreprendre.....) toutes différentes mais chacune essentielle par les services apportés aux dirigeants dans des situations de fragilité ou de souffrance, ou encore pour le rebond après une liquidation judiciaire.
- **Des partenaires financiers** qui se sont engagés très rapidement pour financer le développement d'APESA France qui a aujourd'hui une secrétaire à plein temps et une psychologue à mi-temps. La grande majorité des membres des associations locales sont des bénévoles (Harmonie Mutuelle soutien APESA France financièrement depuis 10 ans et Pavillon Prévoyance depuis cette année en complément de la dotation d'Harmonie Mutuelle).

APESA n'est pas un numéro vert !

Un dirigeant en souffrance ne peut être orienté et pris en charge que s'il bénéficie d'une alerte lancée par une sentinelle qu'il a rencontré ou avec laquelle il a échangé au téléphone parce que pour nous la rencontre et les liens de proximité sont essentiels au-delà des consultations de soutien psychologique.

A ce jour, 15 000 entrepreneurs ont bénéficié d'une prise en charge APESA depuis la création du premier dispositif à Saintes en septembre 2023.

Jean-Luc DOUILLARD Psychologue clinicien

Co-fondateur du dispositif APESA

